



Réunion bilatérale **DCSCA** du 13 octobre 2026

On avance... sur certains points seulement

Les élus **FO Défense** du CSA-R SCA ont été reçus en bilatérale par le directeur central du SCA le mardi 13 octobre 2026.

La délégation était composée de **Valéry Michel**, Secrétaire général de **FO Défense**, **Jean-Marc Vannier**, GSC de Brest et **Olivier Hussard**, CSRH de Metz.

Des agents disponibles H24

Le directeur central a remercié les agents qui ont œuvré dans le domaine de la logistique, et les Groupements de Soutien du Commissariat qui se sont illustrés durant les feux de forêt cet été, et dont la disponibilité durant les week-ends et leurs congés estivaux a été saluée de toutes les autorités de l'Etat.

FO Défense ne peut que partager cette position, mais derrière cette abnégation et cette conscience professionnelle se cache un problème plus profond. Les agents publics du MINARM en général et ceux du SCA en particulier sont soumis à un cadre d'emploi particulier, qui implique des sujétions particulières en dehors du cadre du régime des astreintes, notamment. Ces contraintes rétribuées pour le personnel militaire au travers l'Indemnité d'Etat Militaire (IEM) ne sont pas prises en compte pour le personnel civil.

Pourtant les différentes crises récentes (COVID, Incendies de forêt,...), ou les plans de continuité de l'activité (PCA) établis dans le cadre de la RH de guerre, imposent une disponibilité du personnel civil sans que celle-ci soit reconnue au travers d'une position administrative particulière ou indemnisée.

Pour **FO Défense**, le SCA employeur doit faire pression sur la DRH-MD pour qu'une indemnité de sujétion spécifique soit versée aux agents civils, comme cela existe au ministère de l'Intérieur.

Le SCA, priorité ministérielle ???

Au cours de nos échanges, le directeur central a indiqué que le service serait la priorité de la DRH-MD durant les 2 années à venir, ce qui se traduirait par des recrutements supplémentaires. A titre d'exemple, le plan de recrutement 2026 s'établit à 114% du PDR initial.

Pour **FO Défense**, il était temps... nous n'avons cessé de marteler durant des années que les agents du service étaient les grands oubliés du MINARM au profit d'autres employeurs jugés plus prioritaires. Mais prioritaires au regard de quoi ? Sans soutien commun délivré par le SCA et ses agents civils, pas de contrat opérationnel pour les armées.



Les agents du SCA sont donc totalement partie prenante dans le contrat opérationnel. Cependant, pour **FO Défense**, ce soudain revirement stratégique de la DRH-MD ne doit pas se limiter à un volet strictement quantitatif. Il doit être l'occasion pour le SCA et SRHC (service des ressources humaines civiles) de rebalayer de fond en comble l'ensemble des fonctions du service, pour rendre les emplois attractifs et offrir des parcours professionnels cohérents avec la technicité requise au travers des revalorisations d'IFSE, notamment.

Les agents des Atlas en « front office » de ces revalorisations ?

Qui mieux que les agents Atlas symbolisent les évolutions fonctionnelles ? Recrutés initialement pour faire de l'accueil polyvalent en front office, le quotidien actuel de ces agents, c'est quoi ? C'est de nouvelles missions à venir (point de contact pour la solde, pour les déplacements temporaires, pour l'hébergement en lien avec le SID...), c'est plus de 300 conventions avec différents organismes ministériels ou étatiques, c'est 59 systèmes d'information différents à maîtriser...

À ce jour, ces agents, vitrines du SCA, œuvrent dans une fonction qui n'existe pas au regard du Référentiel des Emplois Ministériel, donc n'ont pas de déroulement de carrière.

Face à ce constat, **FO Défense** revendique un vrai parcours professionnel et une revalorisation de l'IFSE, ainsi que le versement d'une prime semblable à l'IFSE NUM. Partageant notre position, la DCSCA envisage même une civilianisation des Atlas et un repyramidage de certains postes de C en B.

FO Défense ne peut que se satisfaire d'une telle mesure qui serait une réelle reconnaissance de la technicité requise.

Une prime pour les soldats !!!

Depuis la mise en place d'une prime spécifique pour les GA Payeurs des CMG par SRHC, **FO Défense** ne cesse de demander la mise en place d'une mesure similaire pour les soldats de l'Établissement National de la Solde et du CISAP.

En effet, que l'on soit soldat ou GA Payeur, la sensibilité et la responsabilité de l'activité doit être primée de façon identique, que l'agent relève de SRHC ou du SCA. Par ailleurs, de nombreux soldats de catégorie C exercent des fonctions de catégorie B.

La DCSCA s'est montrée particulièrement attentive à notre argumentaire et le directeur central s'est engagé à prendre attache auprès de de SRHC afin que les soldats bénéficient d'une IFSE majorée.

Grâce à **FO Défense**, les quelques 200 adjoints administratifs soldats de l'ENS et du CISAP devraient pouvoir bénéficier d'un abondement de leur IFSE mensuel d'environ 150 euros.

FO Défense revendique toujours un plan de requalification de C en B pour les soldats, comme pour les GA Payeurs.

Attractivité du SCA, tous les coups sont permis

FO Défense revendique depuis de trop nombreuses années un vaste plan de requalifications pour les catégorie C acheteurs des plateformes commissariat. Ce dossier enfoui sur le bureau des directeurs centraux successifs ne semble pas être prioritaire, sauf que... En cette période où le domaine des achats publics revêt un caractère primordial, les employeurs n'hésitent pas à faire du dumping social pour attirer les compétences. Alors que tous les acheteurs du ministère sont catégorie A ou B, seul le SCA emploie des adjoints administratifs dans cette spécialité. Pas facile d'être attractif dans ces conditions.



Pour **FO Défense**, il est grand temps que le SCA tape du poing sur la table du SRHC pour obtenir ce plan de requalification de C en B, sauf à voir partir ces compétences au SGA ou à la DGA !

Parcours professionnels au SCA, un départ laborieux

FO Défense a une nouvelle fois défendu le rôle et la place du personnel civil au SCA, et ce, qu'il soit catégorie A, B ou C. Le DCSCA a annoncé à demi-mots que les postes de chef GSC ne seraient plus confiés à des agents civils pour des raisons opérationnelles...

En revanche, il a admis qu'il était nécessaire de travailler sur les parcours professionnels et a annoncé diverses mesures, dont la mise en œuvre d'un groupe de travail dédié sur ce thème.

Il a par ailleurs reconnu que le service ne serait pas en mesure de proposer des postes notamment à tous ces cadres, et que des fonctions de chef GSC par exemple étaient difficilement « vendable » chez d'autres employeurs.

Pour **FO Défense**, et sans remettre en question cette volonté affichée, il est grand temps qu'elle soit suivie de faits ; SCA+ vanté si souvent s'avère pour le moins inefficace. Difficile d'attirer des cadres sur des fonctions exposées de chef GSC par exemple, sans leur assurer un parcours professionnel à l'issue. Les jeunes talents du ministère scrutent avec attention quel employeur sera en mesure de leur offrir une carrière correspondant à leurs aspirations. Le SCA ne peut se permettre d'être en retard sur ce dossier primordial.

FO Défense revendique une vraie politique de parcours professionnels à l'instar de celle réalisée par le bureau de gestion de corps pour les commissaires.

Travaux insalubres dans la restauration, enfin une cohérence ?

FO Défense a une nouvelle fois dénoncé les disparités d'attribution des travaux insalubres au sein des mess du service. Ainsi, d'un restaurant ou d'une succursale à l'autre, les agents bénéficient ou pas de travaux insalubres alors qu'ils utilisent les mêmes produits.

Face à notre revendication, le bureau PMRIE du SCA devrait se rapprocher du CIRL afin d'assurer un minimum de cohérence quand les pratiques. L'ensemble du personnel de la restauration des mess étatiques devrait bénéficier de travaux insalubres pour l'usage de ces produits. L'actualisation des fiches emploi nuisances est également requise.

Emploi des conducteurs, suite et pas fin

Suite à la diffusion du vadémécum réalisé à la demande de **FO Défense**, une nouvelle réunion devrait être conduite prochainement.

FO Défense salue le travail réalisé par le Centre Interarmées du soutien Multiservices mais continue à dénoncer le manque d'implication de certains acteurs majeurs sur ce dossier.

Adaptation du SCA aux réorganisations des armées

FO Défense a fait part de son inquiétude quant aux diverses manœuvres de réorganisation des employeurs et de l'impact qu'il pourrait avoir sur le service et ses agents.

Ainsi, l'Est de la France devrait être particulièrement impacté, avec la fusion des Bases de Défense de Phalsbourg et de Strasbourg, la montée en puissance de Lille et Besançon, et la mise en sommeil de la BA 116 de Luxeuil.



La DCSCA nous a annoncé qu'environ 60 postes supplémentaires dans le domaine de la restauration devraient être créés.

Pour **FO Défense**, ouvrir des postes sur la CartEC, c'est bien, les pourvoir, c'est mieux, surtout dans des régions frontalières ou des sites où la concurrence est sévère.

FO Défense sera vigilante pour que les adaptations du SCA n'impactent pas les conditions de travail déjà tendues des agents.

Conclusion

Une réunion bilatérale avec un certain nombre d'avancées, dont la demande à SRHC de créer une IFSE majorée pour les soldats.

Cette instance a permis d'établir beaucoup de points de convergence entre le directeur central et **FO Défense**, preuve que les intérêts des agents seront les intérêts du service in fine. D'autres dossiers, en revanche, devront attendre la prochaine mandature pour être solutionnés. Si le ratio PM/PC semble sacralisé, le contexte international ne doit pas servir de prétexte à une remilitarisation des postes à responsabilités.

Le SCA se veut attractif pour les catégories A notamment, mais, pour ce faire, il doit être en mesure de proposer des parcours professionnels et des mesures indemnitaires à la hauteur des enjeux. Le changement stratégique, voulu par la DRH-MD au profit du SCA, est le moment idéal pour que le service assure la promotion de ses emplois et de ses agents auprès de SRHC, au travers des revalorisations d'IFSE ou des plans de requalifications.

Le SCA ne peut se permettre d'être à la remorque des autres employeurs.

Le 16 octobre 2026

